

# TARIFS PUBLICS 2012

## COLLECTION FAIT MAIN

TVA 19.60 % - Port en sus (Poids moyen : 38 kg/m<sup>2</sup>) - Forfait emballage par palette de 16 € TTC

Dimension du produit en cm	Epaisseur en mm	Qté au m <sup>2</sup> Joints compris	Prix Public HT € / m <sup>2</sup>	Prix Public TTC € / m <sup>2</sup>
Carré de 10 ou 12	18	90-64	80.27	<b>96</b>
Carré de 14 ou 16	22	48-36	76.09	<b>91</b>
Carré de 21	22	22	86.12	<b>103</b>
Hexagone de 16	22	42	81.94	<b>98</b>
Hexagone de 21	22	28	88.63	<b>106</b>

Tous nos carrés de la collection Fait-Main ci-dessus peuvent être disponibles en 30 mm d'épaisseur.  
Nous consulter pour les délais et tarifs.

## ET COLLECTION PATRIMOINE...

Dimension du produit en cm	Epaisseur en mm	Qté au m <sup>2</sup> Joints compris	Prix Public HT € / m <sup>2</sup>	Prix Public TTC € / m <sup>2</sup>
Carré de 10	18	90	56.02	<b>67</b>
Carré de 14 ou 16	22	48-36	48.49	<b>58</b>
Carré de 21	22	22	61.04	<b>73</b>
Hexagone de 16	22	42	57.69	<b>69</b>

*Pour que l'authentique demeure...*

# INFORMATIONS POUR LA POSE DE MES TERRES CUITES

**IMPORTANT: AVANT LA POSE**, le carrelage doit être mis à tremper dans de l'eau propre puis mis à égoutter. (**ATTENTION**, pour une pose collée, le carreau sera posé à sec, notamment pour les terrasses).

La pose traditionnelle en extérieur est fortement déconseillée. (cf. DTU 52.2)

## CONSEILS DE POSE DTU 52.1

**L'emploi des ciments au laitier est interdit.**

Suivant le mode de pose, on utilisera un mortier dosé à 300-350 kg de ciment par mètre cube de sable sec, soit un mortier bâtard constitué de chaux XHN ou XHA et 175 kg de ciment par mètre cube de sable sec, ou alors un mortier de ciment plus maigre dosé à 225-275 kg par m<sup>3</sup> de sable sec dans le cas de pose à la poudre ou à la barbotine.

La largeur des joints est en fonction de la largeur des éléments et de l'effet esthétique recherché, elle doit avoisiner les 4 mm. Le garnissage des joints doit se faire au minimum 24 h après la pose soit à l'aide d'une barbotine de ciment pur soit avec un mortier dosé à 600 kg de chaux XHN ou XHA par m<sup>3</sup> de sable sec ou bien un mortier dosé à 800 -1100 kg de ciment par mètre cube de sable fin sec.

Le sable sera soit du sable de rivière soit du sable de carrière lavé classe 0,08/5 ou de granulométrie inférieure à 0,3 pour les joints. **L'emploi du sable à lapin est interdit.** La pose du carrelage peut se faire au mortier colle, se conformer à l'avis technique des fabricants.

**Nous disposons de mortier colle et mortier joints, nous consulter.**

**JOINTS DE FRACTIONNEMENT** : Les surfaces supérieures à 60 m<sup>2</sup> doivent être fractionnées ainsi que les couloirs par tranche de 8 m de longueur. Les joints doivent avoir au moins 5 mm de largeur en fonction de l'épaisseur du mortier de pose et du carrelage.

**JOINTS PÉRIPHÉRIQUES** : Un vide de 3 mm doit être réservé entre la dernière rangée de carreaux et les parois verticales ainsi qu'autour des poteaux pour les surfaces supérieures à 4 m<sup>2</sup>.

## CONDITIONS DE VENTE ( e x t r a i t )

**Nous rappelons à notre aimable clientèle que nous ne sommes pas transporteurs. Aussi vous voudrez bien nous renseigner sur les conditions d'accès et de déchargement afin d'éviter tous problèmes de livraison.**

Nos produits étant cuits au feu de bois, des différences dimensionnelles et de couleur peuvent exister. Si réclamations, celles-ci doivent être formulées avant la pose et non après.

**Pour toute vente ferme : acompte d' 1/3 à la commande, le solde avant la livraison ou à l'enlèvement. Pour toute commande non enlevée dans un délai de 3 mois, un nouvel acompte du second tiers sera à verser. Dans tous les cas, l'acheteur devra solder sa commande au bout de 6 mois, lorsque celle-ci n'aura pas été retirée de nos entrepôts.** L'acheteur ne pourra en aucun cas se prévaloir d'un litige pour suspendre ou retarder le paiement d'une facture. Nos marchandises restent notre propriété jusqu'à leur règlement intégral (application de la loi n°080.335 du 12.05.80).

**Les délais de fabrication et de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. Nous nous efforçons de les respecter, mais ils ne constituent pas un engagement formel de notre part, et ne pourraient faire l'objet de pénalités de retard.** Les cas de force majeure, grèves, perturbations techniques, dégagent notre responsabilité, et nous permettraient d'annuler ou de suspendre toute commande, sans pénalités ni indemnités compensatrices.

Aucune réclamation n'est admise pour les choix inférieurs ou déclassés, mentionnés sur la facture.

Nous n'acceptons aucune annulation de commande sur une fabrication spéciale. En cas d'annulation pour tout autre produit, l'acompte déposé est perdu.

**Attention, un forfait de 20 € sera demandé pour toute modification de commande après préparation de celle-ci. Un forfait de 150 € de transport vous sera facturé pour toute modification de commande nécessitant le rajout d'une palette auprès du transporteur.**

Le seul fait de prendre ou d'accepter la livraison de nos marchandises emporte de plein droit l'acceptation sans réserve de nos conditions de vente. Pour toute contestation, seul le Tribunal de Commerce d'Angers est compétent.

La qualité de nos matériaux et notre responsabilité ne sauraient être engagées du fait de la pose (règles non respectées), du traitement, de leur "vieillesse" (qui ne doit pas être confondu avec une usure prématurée), du transport (la marchandise voyage aux risques et périls du destinataire), du fait de "déceptions" ou de "non-conformité de l'aspect". En raison de la nature même des produits de terre cuite, de leur mode de fabrication et de leur caractère rustique, les dimensions indiquées ainsi que les échantillons de teinte remis à nos clients ou exposés dans notre magasin, ne le sont qu'à titre indicatif, sans garantie de stricte conformité avec la livraison. Il en est de même des pièces spéciales dont nous ne pouvons garantir l'exécution rigoureuse aux dimensions demandées. Nos carrelages bénéficient de tolérances d'usage, tant en pège qu'en aspect de surface, planimétrie ou nuançage, qui ne sauraient faire l'objet de réclamation.

Nos conseils pour le choix de produits pour l'extérieur ne peuvent nous engager vers une garantie de non gélivité absolue des produits choisis.